



Vendredi 16 octobre 2020

Crise sanitaire, extension de la zone du port du masque obligatoire à Annemasse

Comme c'est déjà le cas dans de nombreuses communes de France, et suite à l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2020, le port du masque obligatoire est étendu à certaines nouvelles zones de la ville d'Annemasse. Un arrêté municipal vient compléter le renforcement des mesures sanitaires à Annemasse à compter du lundi 19 octobre.

Arrêté préfectoral

Par arrêté, le Préfet de Haute-Savoie a, cette semaine, élargi les zones de port du masque obligatoire au sein du département jusqu'au 30 octobre 2020.

Ainsi, à compter du mercredi 14 octobre, le port du masque est devenu obligatoire aux abords **des établissements scolaires d'Annemasse** ainsi que de **la gare** dans un périmètre de 50 mètres.

De même, le port du masque est désormais obligatoire dans les parcs de stationnement de certains centres commerciaux. **A Annemasse, le centre commercial La Galerie-Géant Casino est concerné par cette nouvelle mesure.**

Arrêté municipal

En complément de cet arrêté préfectoral, Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, a pris un arrêté municipal effectif **à compter du lundi 19 octobre 2020 et jusqu'au 30 octobre 2020.**

Ainsi, de 8h à 21h, le port du masque devient obligatoire pour les personnes de onze ans dans les rues suivantes et à l'intérieur du périmètre qu'elles dessinent :

Rue de la Gare, place de la Poste, avenue de la Gare, rue du Môle, rue du Chablais, place Deffaugt, rue du Commerce, avenue Pasteur (portion entre la rue du Commerce et la rue René Blanc), place de la Libération, avenue Bastin (portion entre la rue Charles Dupraz et la rue Fernand David), la rue Fernand David (portion entre l'avenue Bastin et l'avenue de la République, la place de l'Hôtel de Ville et le passage Jean Moulin).

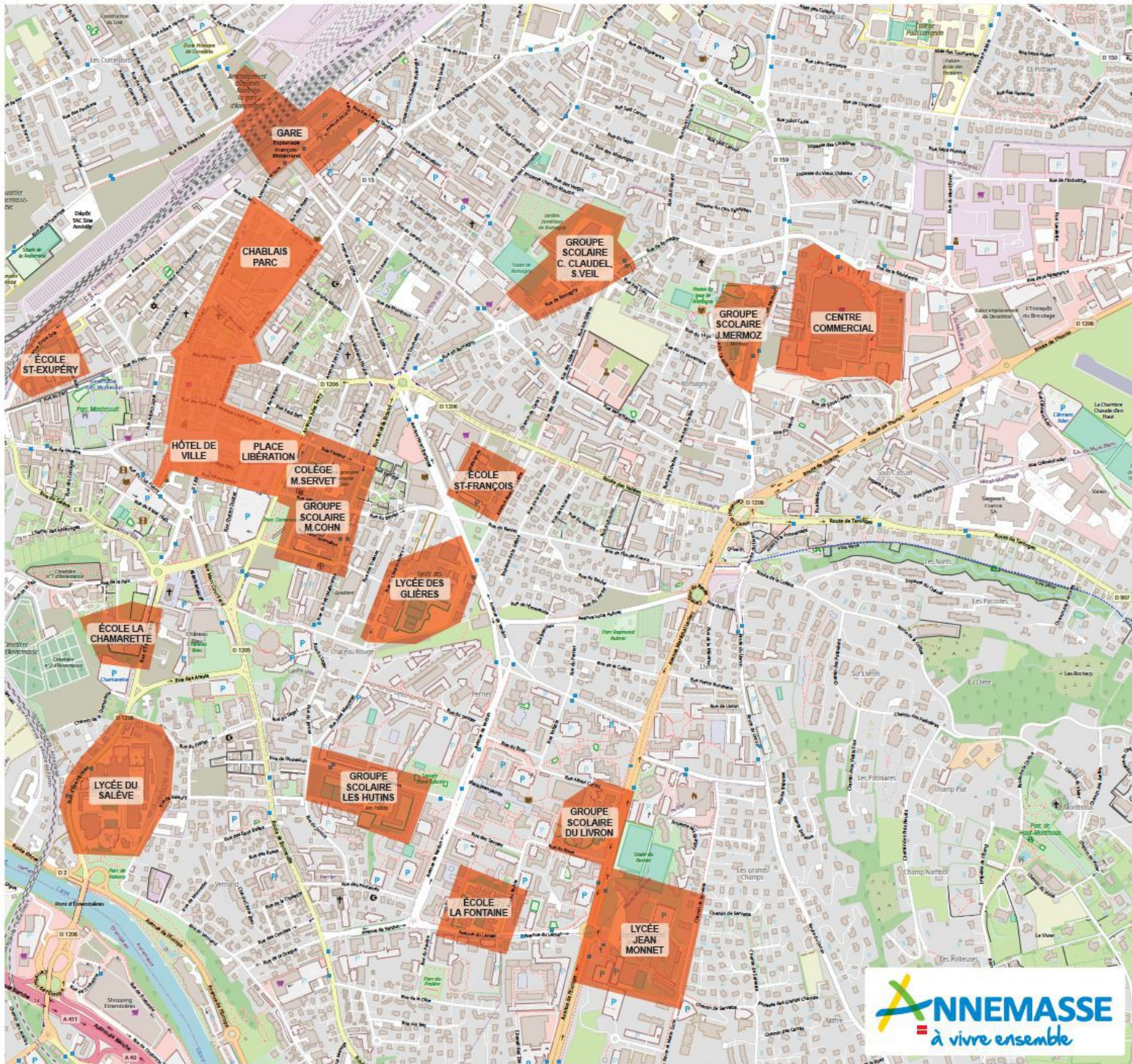


CONTACT

FLORA SOUBRAS

04 50 95 07 00 - Poste 1096

flora.soubras@annemasse.fr



Vous pourrez retrouver les informations régulières et les vidéos sur la page Facebook Annemasse-Officiel ainsi que sur le site internet de la Ville www.annemasse.fr

Les communiqués de presse envoyés seront aussi disponibles dans l'« Espace presse » du site internet (bandeau de bas de page).